

UNITÉS CONSTITUTIVES

UNITÉS PROFESSIONNELLES (U11, U12, U2, U31, U32, U33, U34, U35)

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois :

- de permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE).
- d'établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

UNITÉ 11 (ÉPREUVE E1 - SOUS-ÉPREUVE E11) MATHÉMATIQUES

L'unité de mathématiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

La sous – épreuve mathématiques est constitué des éléments définis pour B du programme de mathématiques établi par l'arrêté du 10 février 2009.

UNITÉ 12 (ÉPREUVE E1 – SOUS ÉPREUVE E12) SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

L'unité est définie au regard des capacités et compétences mentionnées dans l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant les programmes d'enseignement de mathématiques et de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

La spécialité "pilote de ligne de production" du baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 5, comprenant les modules spécifiques T 6, T 7 et CME 7, défini en annexe de l'arrêté du 13 avril 2012 relatif aux modules spécifiques du programme d'enseignement de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

UNITÉ U2 (ÉPREUVE E2), UNITÉS U31, U32, U33 (ÉPREUVE E3)

ÉPREUVES PRATIQUES

	Optimisation du processus relatif à une production	Pilotage d'une ligne en entreprise	Organisation d'une production	Intervention en conduite de la ligne sur incident, aléa ou dysfonctionnement
Compétences professionnelles \ Unités constitutives	U2	U31	U32	U33
CP01 : Communiquer et rendre compte avec l'outil de communication adapté				
CP02 : S'informer et analyser la situation, informer au cours de l'activité professionnelle				
CP03 : Préparer le travail d'organisation et de réalisation du pilotage				
CP04 : Piloter une ligne ou un système de production				
CP05 : Assurer le suivi de production lié à l'analyse des indicateurs et paramètres de production, des spécifications du				

CP06 : Choisir et combiner des modes opératoires pour faire face aux situations et qualifier son intervention				
CP07 : Gérer les compétences techniques des personnels affectés sur la ligne				
CP08 : Proposer des améliorations et des pistes de résolution de problèmes				
CP09 : Identifier des risques pour la production, les biens, l'environnement, la personne et la sécurité				
CP10 : Appliquer les mesures de prévention de tous les risques identifiés				

<i>Activités professionnelles</i> \ <i>Unités constitutives</i>	Optimisation du processus relatif à une production	Pilotage d'une ligne en entreprise	Organisation d'une production	Intervention en conduite de la ligne sur incident, aléa ou dysfonctionnement
U2	U31	U32	U33	
A1 Organiser la production				
A2 Conduire l'équipement de production				
A3 Intervenir et réguler durant les opérations de production				
A4 Appliquer, et faire appliquer, les règles d'hygiène, de santé, de sécurité et d'environnement				
A5 Participer à l'optimisation des opérations				

UNITÉ U34 (ÉPREUVE E3) ÉCONOMIE – GESTION

Le contenu de cette unité est défini dans l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme d'enseignement d'économie - gestion pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U35 (ÉPREUVE E3) PRÉVENTION – SANTÉ – ENVIRONNEMENT

L'unité englobe l'ensemble des connaissances et capacités mentionnées dans l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme d'enseignement de Prévention – santé - environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U4 (ÉPREUVE E4) LANGUE VIVANTE

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BOEN n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U51 (ÉPREUVE E5)
FRANÇAIS

L'unité est définie par les compétences établies par l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U52 (ÉPREUVE E5)
HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

L'unité est définie par les compétences établies par l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U6 (ÉPREUVE E6)
ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

L'unité est définie par les compétences établies par l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ U7 (ÉPREUVE E7)
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'unité est définie par les compétences établies par l'[arrêté du 10 février 2009](#) fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 2 du 19 février 2009).

UNITÉ UF1 (ÉPREUVE FACULTATIVE)
LANGUE VIVANTE

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

RELATIONS ACTIVITES PROFESSIONNELLES - UNITÉS - COMPÉTENCES

